



## SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 21

Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/02/2024

Date d'affichage :

01/03/2024

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BENIER-ROLLET Claude (représenté par PROST Philippe) ; CASSABOIS Yannick (représenté par LONG Grégoire) ; DALLOZ Jean-Charles (représenté par MOREL Denis) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par CHATOT Patrick) ; GIROD Franck (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy) ; GUERIN Jean Luc (représenté par GROSDIDIER Jean-Charles).

**Excusé :** GERMAIN Christophe.

**Objet : MARCHES PUBLICS - Attribution de l'accord cadre de services pour la réalisation de prestations d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif (Lot 1) et collectif (Lot 2).**

Rapporteur : Franck GIROD

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

L'accord cadre de services porte sur des prestations d'entretien d'ouvrages d'assainissement non collectif (Lot 1) et d'ouvrages d'assainissement collectif (Lot 2).

Le montant maximum sur la durée de l'accord-cadre (2 ans) est :

Pour le Lot 1 : 85 000,00 € HT

Pour le Lot 2 : 125 000,00 € HT

La consultation a été publiée sur la plateforme dématérialisée e-marchespublics.com le 19 janvier 2024 avec une date limite de réception des offres le 9 février 2024 à 12h00.

2 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Pour le lot 1 (entretien des ouvrages d'assainissement non collectif) :

Entreprise	Montant DQE sur 2 ans Lot 1 ANC	Note Prix (sur 60 points)	Note Technique (sur 40 points)	Note Globale (sur 100 points)	Classement
Husson Assainissements	61 210,00 €	60	40	100	1
SARP CENTRE EST	121 820,00 €	30	38	68	2

Pour le lot 2 (entretien des ouvrages d'assainissement collectif) :

Entreprise	Montant DQE sur 2 ans Lot 2 AC	Note Prix (sur 60 points)	Note Technique (sur 40 points)	Note Globale (sur 100 points)	Classement
Husson Assainissements	95 000,00 €	60	40	100	1
SARP CENTRE EST	322 440,00 €	18	38	56	2

**Vu le rapport d'analyse des offres synthétisé ci-dessus, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 février 2024 propose de retenir :**

- Pour le lot n°1 – L'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif :  
Husson Assainissements
- Pour le lot n°2 – L'entretien des ouvrages d'assainissement collectif :  
Husson Assainissements

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**DE RETENIR :**

- Pour le lot n°1 – L'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif :  
Husson Assainissements
- Pour le lot n°2 – L'entretien des ouvrages d'assainissement collectif :  
Husson Assainissements

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer l'accord cadre de services et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240227-B\_004\_2024-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

